



## Edito : ce que le Parc peut apporter aux communes

Souvent, les communes ont de la peine à saisir ce que le Parc régional Chasseral leur apporte **en particulier**. C'est normal, précisément parce qu'un parc naturel régional est une plate-forme pour **l'ensemble** des communes et pour des projets en réseau.

Le développement de projets intercommunaux en réseau est donc l'apport principal du Parc pour les communes. Les procédures et les efforts seraient en effet nettement plus compliqués pour mettre sur pied des projets tels que les parcours équestres et VTT, une signalisation coordonnée sur le massif, la valorisation des transports publics ou encore la protection de la végétation sommitale.

L'effet financier multiplicateur est aussi à souligner. Chaque franc investi par une commune est multiplié par 10 grâce aux autres soutiens fédéraux, cantonaux et d'autres partenaires. Le Parc sera à l'avenir l'un des derniers instruments permettant de bénéficier d'importants soutiens.

Dernier apport extrêmement important l'amélioration de l'image, de la notoriété et de l'attractivité que le Parc, reconnu d'importance nationale, apportera à la région et donc à toutes ses communes.

**André Rothenbühler, secrétaire de la région  
Jura Bienne**

## Une Charte pour le Parc

Les bases légales exigent l'élaboration d'une Charte, valable pour dix ans. Ce document donne les grandes orientations du parc, ses principes d'action et son organisation. Les éléments financiers seront toutefois établis dans des programmes quadriennaux.

La Charte servira de base contractuelle entre le Parc, les Cantons et la Confédération. **Cette charte ne crée pas de nouvelles contraintes** : ce sont toujours les réglementations en vigueur, indépendantes du Parc, qui s'appliqueront.

## L'étude de faisabilité sur les communes neuchâteloises

L'étude de faisabilité incluant les communes neuchâteloises a été présentée aux communes concernées en juin dernier. Cernier, Dombresson et Enges ont fait part de leur intérêt. Comme les trois autres communes déjà membres (Lignièrès, Le Pâquier et Villiers), elles souhaitent des précisions sur les projets à venir.

Les communes du Val-de-Ruz voient un intérêt au Parc en particulier en matière de promotion d'un tourisme doux, de gestion des espaces naturels et pour la promotion des produits du terroir. Il existe aussi des attentes pour lesquelles elles souhaitent du soutien notamment pour une liaison de transports publics entre le Val-de-Ruz et le vallon de Saint-Imier, des projets d'énergie renouvelable...

Evologia - Naturopôle de Cernier pourrait devenir une des portes d'entrée du Parc et un partenaire important. Le Mycorama dont l'inauguration se fera prochainement constituera un point fort de ce site. Dans le courant de l'année 2008, des projets seront à définir afin de les intégrer au Parc régional Chasseral, il n'est pas trop tôt d'y réfléchir.

**Frédéric Cuche, membre du Comité du Parc**

## Les Cantons et les Parcs

Les bases légales donnent un rôle majeur aux Cantons. En effet les projets de parcs sont toujours analysés dans un premier temps par les cantons et relayés ensuite par ces derniers à la Confédération. Les cantons veillent à la cohérence des projets de parcs avec les autres politiques cantonales et négocient les contributions fédérales.

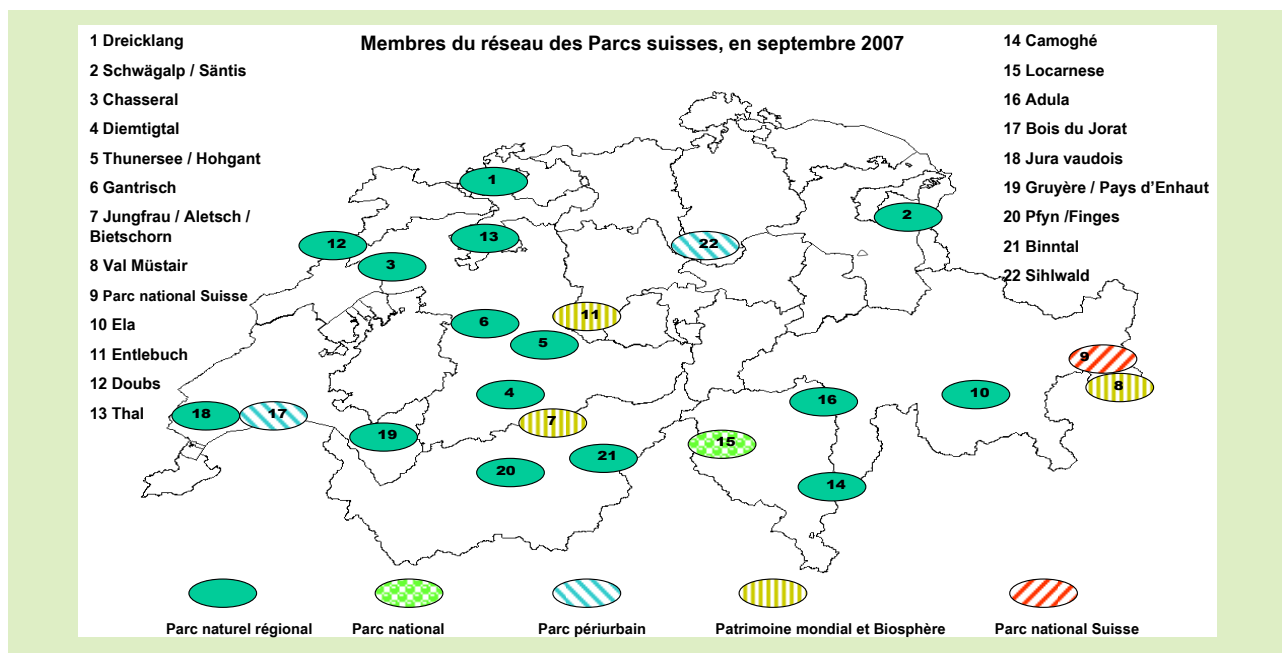
Le Parc régional Chasseral se situe sur les cantons de Berne et de Neuchâtel. Le canton de Berne a mis en place un crédit cadre pour soutenir 4 projets de parcs naturels régionaux et prépare une ordonnance relative aux parcs. Le canton de Neuchâtel a soutenu la réalisation de l'étude de faisabilité. Les communes neuchâteloises comme le Parc restent dans l'attente d'une prise de position de ce Canton pour les années à venir.

## Les étapes clés

janvier 2008	Dépôt de la candidature du Parc régional Chasseral auprès de la Confédération. Réponse attendue pour l'automne 2008
janvier 2008 à décembre 2009 :	Rédaction de la Charte, poursuite des actions en cours et développement de nouveaux projets
janvier 2010 :	Dépôt de la Charte auprès de la Confédération. Réponse attendue pour l'octroi du Label « Parc d'importance nationale » au courant de l'année 2010

### Échéances communales

décembre 2007 :	Décision des exécutifs communaux pour un engagement pour l'année 2008
décembre 2008 :	Décision de principe des législatifs communaux de faire partie ou non du Parc



## Les bases légales

Les bases légales fédérales devraient être promulguées pour la fin de l'année 2007, ce qui permettra de débloquer les financements confédéraux.

Des directives techniques sont en cours d'élaboration. Elles poussent les parcs candidats à être de grande qualité :

- Hautes valeurs naturelles et paysagères
- Projets crédibles, pertinents et cohérents
- Fort engagement des habitants, des communes et des associations régionales
- Garantie d'un financement régional suffisant.

La Confédération veut vérifier ces différents éléments par des outils les plus objectifs possibles. Cela génère bien sûr une surcharge de travail pour les parcs déjà en activité, et retarde la reconnaissance formelle. Mais cela permet aussi de s'assurer de la qualité des projets de parcs.

Le Parc régional Chasseral répond certainement à la plupart des ces exigences. Il reste toutefois à fournir la preuve qualitative de sa haute qualité environnementale ainsi que de justifier la spécificité de ce territoire par rapport aux régions environnantes.

Près de 8 projets de parcs naturels régionaux souhaitent déposer leur dossier de candidature dès que possible. Le label « Parc d'importance nationale » ne pourra néanmoins être décerné qu'après le dépôt de la Charte.

## Réseaux de Parcs

Le réseau des parcs suisses regroupe 22 parcs dont 17 sont des projets de parcs naturels régionaux. Quelques autres projets sont en gestation.

Ces parcs correspondent à des territoires de grande qualité. Leur mise en réseau permettra d'en faire une promotion professionnelle au niveau national et international.

Les 4 projets du canton de Berne se rencontrent aussi régulièrement. A terme, ils souhaitent mettre en place une communication et des offres pour bien se faire connaître des habitants du Canton.

Le Parc régional Chasseral est déjà bien avancé par rapport aux autres parcs. Il fait partie de l'ensemble des 4 projets du Jura (Jura vaudois, Doubs, Thal). Il se distingue par une nature sauvage et préservée à proximité d'un grand bassin de population ainsi que par la qualité de produits régionaux et l'authenticité de l'accueil.

L'engagement des habitants, des communes, des sociétés et organisations locales sera aussi un élément important pour l'obtention de la reconnaissance par la Confédération.

## Chemins forestiers et agricoles, quel apport du Parc ?

Le massif de Chasseral comprend plus de 300 km de chemins carrossables indispensables aux économies agricole et sylvicole. Leur entretien est très onéreux. Des contributions cantonales sont possibles. Pour les obtenir, il est de plus en plus souvent demandé de présenter tous les intérêts et impacts liés à un chemin, qu'ils soient agricoles, sylvicoles, touristiques et environnementaux ainsi qu'une planification des interventions par secteur.

Cette tâche nécessite souvent une collaboration entre plusieurs communes ou propriétaires, ce qui peut être complexe. Le Parc, par sa vocation intercommunale et sa connaissance des divers enjeux se propose d'assurer cette coordination nécessaire.